



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fermeture de Maison Colibri

Question au Gouvernement n° 1085

Texte de la question

FERMETURE DE MAISON COLIBRI

Mme la présidente . La parole est à M. Fabrice Barusseau.

M. Fabrice Barusseau . À Pons, en Charente-Maritime, l'entreprise agroalimentaire Maison Colibri, connue nationalement pour ses madeleines, s'apprête à engager une cessation totale d'activité. Ce choix brutal, annoncé précipitamment, plonge des dizaines de familles dans l'inquiétude et fragilise profondément un territoire déjà très éprouvé.

Il ne s'agit pas seulement de la fermeture d'un site industriel, c'est l'issue d'une logique de sous-investissement chronique, menée par un groupe pourtant largement bénéficiaire, qui a sacrifié un outil de production au profit d'autres sites, au gré d'arbitrages purement financiers.

Pendant des années, le groupe n'a investi dans Maison Colibri qu'en urgence, pour maintenir le minimum vital, jamais pour préparer l'avenir. Les salariés et tout un bassin de vie en paient désormais le prix. Ce matin encore, les salariés, soutenus par les syndicats, se sont mis en grève pour défendre leur emploi, leur dignité et le rôle vital de l'industrie agroalimentaire dans nos territoires ruraux.

Monsieur le ministre de l'économie, la Charente-Maritime connaît trop bien ces stratégies de démantèlement. À Saint-Jean-d'Angély, dans les années 2000, l'entreprise Brossard a subi le même sort : rachat, regroupements, absence d'investissements, puis fermeture, laissant derrière elle un territoire meurtri.

À Pons, l'histoire semble se répéter. Monsieur le ministre, comment le gouvernement entend-il mieux protéger notre industrie agroalimentaire locale face à ces logiques de démantèlement dictées par le seul profit ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir que des groupes bénéficiaires ne pourront plus sacrifier nos sites, nos emplois et nos territoires par manque d'investissement ou par stratégie financière court-termiste ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique . Je veux vous dire la tristesse qui est la mienne. C'est un véritable drame industriel : une entreprise qui faisait des madeleines depuis 1896 risque de disparaître à la suite de la décision regrettable d'un groupe industriel français, résultat d'un choix stratégique. Reconnaissons quand même que le marché de la pâtisserie industrielle est ardu. Les Françaises et les Français se tournant à la fois vers le fait maison et vers les marques de distributeurs, Maison Colibri, qui ne correspond ni à l'un ni à l'autre, se retrouve face à des difficultés majeures.

Avec Sébastien Martin, chargé de ce dossier, nous ferons d'abord tout pour que le traitement social des soixante-huit salariés concernés soit exemplaire. Comme vous l'avez dit, cette entreprise appartient à un groupe qui gagne de l'argent et qui a fait un choix stratégique : il doit à ses salariés des mesures de reclassement et d'accompagnement. Ensuite, nous nous occuperons de trouver un repreneur pour le site industriel.

Votre question sur l'industrie agroalimentaire française est pertinente. Celle-ci fait face à des défis majeurs, sur lesquels nous avons commencé à travailler. Elle souffre notamment de son éclatement. Beaucoup d'entreprises de taille modeste ne sont ni assez robotisées ni assez décarbonées ; leurs dépenses énergétiques sont trop élevées. Notre approche stratégique doit être plus sectorielle, comme s'y attelle Sébastien Martin. Lorsque j'étais ministre de l'industrie, j'avais eu l'occasion d'annoncer la création d'un fonds d'accompagnement de l'industrie, lancé notamment par la Banque publique d'investissement. Il accompagnera les entreprises qui en ont besoin.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Barusseau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1085

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 décembre 2025